

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 02-130-40-412-00.

Adoptée

.....
Résolution no : 11259-2019

AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE AVEC UN SIGNATAIRE AU COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ POUR LES SERVICES EN LIGNE AccèsD Affaires.

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, que malgré l'obligation d'obtenir deux signataires au compte opération pour toutes transactions de la municipalité, autoriser les paiements de factures via le service en ligne AccèsD Affaires de l'institution Financière Desjardins, avec seulement un signataire au compte opération de la municipalité.

Adoptée

.....
Résolution no : 11260-2019

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET RÉPONDANT POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE POUR LES SERVICES GOUVERNEMENTAUX EN LIGNE ClicSéqur Entreprises

CONSIDÉRANT Le remplacement de madame Ginette Ippersiel à la direction générale de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Carolyne Gagnon, et résolu à l'unanimité des membres présents;

Que monsieur Éric Paiement directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à représenter et signer au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe les documents requis pour l'inscription à ClicSéqur et généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à ClicSéqur.

Adoptée

.....
Résolution no : 11261-2019

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET RÉPONDANT POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE POUR L'ORGANISME DE LA COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CNESST)

CONSIDÉRANT Le remplacement de madame Ginette Ippersiel à la direction générale de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Bertrand Quesnel, et résolu à l'unanimité des membres présents;

Que monsieur Éric Paiement directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à représenter et signer au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe (employeur) tous les documents en lien avec l'organisme de la Commission des Normes, de l'Équité, de la Santé et de la Sécurité du Travail (CNESST) et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin, incluant les services en ligne dans l'intranet "Mon espace employeur".

Que les représentants de l'organisme (CNESST) sont autorisés à communiquer au représentant de la municipalité ci-haut mentionnée, les renseignements dont ils disposent et qui sont nécessaires pour le traitement de tout dossier lié à la municipalité.

Adoptée

.....

Résolution no : 11262-2019

REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION 11180-2018 ET NOMINATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE

CONSIDÉRANT Le remplacement de madame Ginette Ippersiel à la direction générale de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par René De La Sablonnière, et résolu à l'unanimité des membres présents;

Que monsieur Éric Paiement directeur général et secrétaire-trésorier, soit nommé à titre de personne responsable de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels pour et au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, au sens de l'article 8 de la même loi.

Que monsieur Éric Paiement directeur général et secrétaire-trésorier, soit responsable, dans l'exercice de ces fonctions, de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels de la municipalité.

Que cette résolution remplace la résolution numéro 11180-2018.

Qu'une copie de cette résolution soit acheminée à la Commission d'accès à l'information du Québec.

Adoptée

.....
Résolution no : 11263-2019

AUTORISATION DE PAIEMENT – 1^{er} versement – Quote-part 2019 à la MRC

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le 1^{er} versement de la quote-part 2019 à la MRC au montant de 49 765.00 \$ facture 8725.

1^{er} versement échéance en mars : 49 765.00 \$ (2^e versement à venir, échéance en juillet : 49 765.00 \$)

Ces montants sont disponibles et répartis selon les postes budgétaires indiqués dans le tableau ici-bas;

Quote-part	Postes budgétaires	Année	1er versement	2e versement
		2019	50 %	50 %
Conseil municipal 18,54 %	02-110-80-951-00	4 884,00 \$	2 442,00 \$	2 442,00 \$
Gestion financière et administrative 81,46 %	02-130-80-951-00	22 248,00 \$	11 124,00 \$	11 124,00 \$
Évaluation	02-150-80-951-00	41 538,00 \$	20 769,00 \$	20 769,00 \$
Protection contre l'incendie	02-220-80-951-00	635,00 \$	317,50 \$	317,50 \$
Transport collectif	02-370-80-951-00	562,00 \$	281,00 \$	281,00 \$
Plan de gestion des matières résiduelles	02-454-80-951-00	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Entretien des cours d'eau	02-470-80-951-00	1 090,00 \$	545,00 \$	545,00 \$
Santé et bien-être (Scanner CH Riv.-Rouge)	02-590-80-951-00	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Centre de simulation (Centre collégial)	02-590-80-951-01	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Aménag, urbanisme, zonage + foresterie	02-610-80-951-00	13 245,00 \$	6 622,50 \$	6 622,50 \$
Industrie et commerce	02-621-80-951-00	13 824,00 \$	6 912,00 \$	6 912,00 \$
Tourisme (Plan de commercialisation)	02-622-80-951-00	1 118,00 \$	559,00 \$	559,00 \$
Activités récréatives (Parc linéaire)	02-701-90-951-00	166,00 \$	83,00 \$	83,00 \$
Activités culturelles (Gare et subventions)	02-702-90-951-00	220,00 \$	110,00 \$	110,00 \$
	TOTAL	99 530,00\$	49 765,00 \$	49 765,00 \$

Adoptée

.....

Résolution no : 11264-2019

AUTORISATION DE PAIEMENT – Contribution 2019 à la MRC Antoine-Labelle pour la Cour Municipale

Il est proposé par Bertrand Quesnel

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la contribution pour la Cour Municipale à la MRC Antoine-Labelle au montant de 626 \$, selon l'article 9.3 de l'entente signée le 30 mai 2013, facture 8707.

Ce montant est disponible au poste budgétaire 02-120-80-951-00.

Adoptée

.....
SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution no : 11265-2019

EMBAUCHE D'UN POMPIER À LA CASERNE 5

CONSIDÉRANT *Que monsieur Hugo Doucet, demeurant au 137, chemin du Pérodeau à Lac-Saint-Paul a déposé sa candidature pour être pompier à la caserne 5 de Chute-Saint-Philippe.*

CONSIDÉRANT *Qu'il y a des postes de pompier à combler à la caserne 5.*

CONSIDÉRANT *Que monsieur Doucet est déjà pompier à Ferme-Neuve, qu'il possède une grande partie de la formation Pompier 1 obligatoire et qu'il pourrait avoir lieu de partager les coûts pour le reste de sa formation Pompier 1 avec la Municipalité de Ferme-Neuve, qu'il démontre un grand intérêt à être pompier, vu son implication dans 2 organisations, qu'il demeure sur le territoire d'une municipalité déjà couverte par le Service incendie de rivière Kiamika.*

CONSIDÉRANT *Que le directeur du Service incendie de rivière Kiamika, monsieur Simon Lagacé, vu ses qualifications et pour les raisons ci-haut mentionnées, recommande l'embauche de monsieur Hugo Doucet à titre de pompier pour la caserne 5.*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Carolyne Gagnon
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'embaucher dès maintenant, monsieur Hugo Doucet à titre de pompier pour la caserne 5.*

Adoptée

.....
Résolution no : 11266-2019

DÉPÔT RAPPORT ANNUEL 2018 – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU *Que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;*

ATTENDU *Que l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;*

ATTENDU *Que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;*

ATTENDU *Que le rapport d'activités 2018 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Hervé Taillon
Et résolu à l'unanimité des membres présents, que le rapport d'activités 2018, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.*

Adoptée

.....

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution no : 11267-2019

PROGRAMME SUBVENTION COUCHES LAVABLE

- CONSIDÉRANT** *Qu'au Québec, plus de 600 millions de couches jetables sont acheminées chaque année aux sites d'enfouissement, ce qui représente 60 000 tonnes de déchets à enfouir, faisant d'elles le troisième déchet en importance dans les sites.*
- CONSIDÉRANT** *Qu'un enfant utilisera environ 6 000 couches jetables avant d'atteindre le stade de la propreté et il en coûtera entre 1 500 \$ et 2 500 \$ à ses parents.*
- CONSIDÉRANT** *Que les parents utilisant les couches lavables pour un enfant font une économie considérable d'environ 1 600 \$ en plus de réduire d'une tonne leurs matières résiduelles. Une couche lavable remplace environ 230 couches jetables !*
- CONSIDÉRANT** *Que les couches jetables prennent de 300 à 500 ans à se décomposer pour seulement 4 à 5 heures d'utilisation ... Une couche lavable s'utilise environ 230 fois et se décompose totalement en 6 mois.*
- CONSIDÉRANT** *Que la production des couches jetables requiert 41 % plus d'eau que la production et l'entretien des couches lavables.*
- CONSIDÉRANT** *Qu'au Canada, c'est 2 400 000 arbres que nous coupons chaque année pour la production de couches jetables, c'est environ 5 à 12 arbres par enfant.*
- CONSIDÉRANT** *Que ce programme s'autogère, c'est-à-dire qu'au lieu de payer un montant variant entre 100 \$ et 150 \$ pour enfouir une tonne de couches (déchets générés pour un seul enfant sur une période de 2½ ans), la municipalité octroie ce montant aux parents directement et ceux-ci leur assurent une réduction des matières résiduelles d'au moins une tonne juste pour leur famille.*
- CONSIDÉRANT** *Que l'utilisation des couches lavables s'inscrit clairement dans un programme de gestion des matières résiduelles, et dès le jour 1, les résultats sont là !*
- CONSIDÉRANT** *Que l'utilisation des couches lavables respecte en tout point les « 3RV », c'est-à-dire Réduction à la source, Réemploi, Recyclage et Valorisation.*
- EN CONSÉQUENCE** *Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de mettre en place dès maintenant, un programme de subvention de couches lavables pour les familles de Chute-Saint-Philippe.*
- D'accorder une aide financière jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 100 \$ aux familles de Chute-Saint-Philippe admissible qui en feront la demande. Un formulaire de demande devra être rempli et certaines pièces justificatives devront être fournies.*

Un montant pour cette dépense est prévu au budget au poste budgétaire 02-590-80-996-00.

Adoptée

SANTÉ & BIEN-ÊTRE

TRANSPORT

Résolution no : 11268-2019

APPROBATION DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS 2018 RELATIF AU VOLET SOUPLE AU MTMDET

- ATTENDU** *Que le ministère des Transports exige un dépôt de rapports statistiques semestriels;*
- ATTENDU** *Le dépôt de l'état des résultats relatifs au volet souple, accompagné d'une résolution approuvant ce document;*
- EN CONSÉQUENCE** *Il est proposé par Bertrand Quesnel
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'approuver le rapport de l'état des résultats relatif au volet souple au 31 décembre 2018.*

Adoptée

.....

Résolution no : 11269-2019

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET : ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL)

ATTENDU *Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe (MUNICIPALITÉ) désire présenter une demande d'aide financière au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAV;*

ATTENDU *Que la MUNICIPALITÉ a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des Investissements sur le Réseau Routier Local (AIRRL) du programme d'Aide à la Voirie Local (PAVL);*

ATTENDU *Que la MUNICIPALITÉ s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;*

ATTENDU *Que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;*

ATTENDU *Que la MUNICIPALITÉ choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par René De La Sablonnière
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, que la municipalité confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée.*

Adoptée

.....

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Résolution no : 11270-2019

AUTORISATION DE PAIEMENT – Cotisation annuelle 2019 SDRK

*Il est proposé par Bertrand Quesnel
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le versement de la cotisation annuelle 2019 au montant de 700 \$ à la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK), facture 15150385.*

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-622-40-494-00.

Adoptée

.....

Résolution no : 11271-2019

AUTORISATION DE PAIEMENT – Versement de la contribution financière annuelle (2e tranche) pour la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK).

*Il est proposé par Carolyne Gagnon
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement du deuxième et dernier versement de 20 000 \$ pour la contribution financière annuelle au montant total de 40 000 \$ pour la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK), facture 15150389.*

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-622-80-970-00.

Adoptée

.....

Résolution no : 11272-2019

AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation – Lecture de plans et devis et initiation au code de construction du Québec

*Il est proposé par Hervé Taillon
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'inspectrice en bâtiment et environnement, madame Madeleine Sigouin, à assister à la formation « Lecture de plans et devis et initiation au code de construction du Québec », qui se tiendra à Gatineau les 2 et 3 avril. De payer les frais d'inscription au coût*

de 561,46 \$ plus taxes, et de rembourser les frais inhérents à cette formation sur présentation de pièces justificatives selon les spécifications à la convention collective.

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-610-30-310-00 et 02-610-40-454-00.

Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour ce déplacement.

Adoptée

.....
Résolution no : 11273-2019
AUTORISATION DE DÉPENSE – Congrès de la COMBEQ

Il est proposé par René De La Sablonnière
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'inspectrice en bâtiment et environnement, madame Madeleine Sigouin, à assister au Congrès de la COMBEQ qui se tiendra du 2 au 4 mai 2019, à Québec. De payer les frais d'inscription au montant de 620 \$ plus les taxes applicables et de rembourser les frais inhérents à ce congrès qui ne sont pas inclus dans le coût d'inscription, sur présentation de pièces justificatives selon les spécifications à la convention collective.

Des montants sont disponibles à cet effet au poste 02-610-30-346-00 pour l'inscription et au poste 02-610-30-310-00 pour les autres frais.

Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour ce déplacement.

Adoptée

.....
Résolution no : 11274-2019
AUTORISATION DE PAIEMENT – Honoraires services rendus pour l'année 2018 – Service d'Ingénierie et Expertise Technique de la MRC Antoine-Labelle

Il est proposé par Hervé Taillon
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement à la MRC Antoine-Labelle pour les services rendus en ingénierie et en expertises techniques pour l'année 2018 au montant de 1247.93 \$, facture 8688.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 02-130-40-412-00.

Adoptée

.....
LOISIRS ET CULTURE

Résolution no : 11275-2019
AUTORISATION DE PAIEMENT – Quote-part CRSBP (Réseau Biblio)

Il est proposé par Carolyne Gagnon
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la quote-part au montant de 5 126.40 \$ (avant taxes) au Centre régional de services aux bibliothèques des Laurentides inc. (CRSBP) - (Réseau Biblio).

Ce montant est prévu au poste budgétaire 02-702-30-494-00.

Adoptée

.....
Résolution no : 11276-2019
AUTORISATION DE DÉPENSE – Achat ordinateur en remplacement de celui à la bibliothèque

CONSIDÉRANT Qu'il y a lieu de remplacer l'ordinateur à la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'achat d'un poste d'ordinateur fixe à la bibliothèque avec les services Réseau Biblio des Laurentides selon leur soumission déposée, soit, 1 398 \$ plus les taxes applicables selon les spécifications suivantes :

- Ordinateur Dell OptiPlex 7060 MT = 975 \$
- Processeur Intel i5-8500 4,1 GHz, 8 go mémoire vive (2X4Go)
- Écran plat Dell P2219H 21.5 pouces = 218 \$

- Office 2016 standard = 40 \$
- Installation et Configuration au centre = 165 \$

Cette dépense est prévue au budget au poste budgétaire 02-702-30-640-00.

Adoptée

.....

Résolution no : 11277-2019
AUTORISATION DE PAIEMENT – COTISATION ANNUELLE AU CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

Il est proposé par Bertrand Quesnel
 Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement d'une somme de 85 \$ (avant taxes) pour la cotisation annuelle valide du 22 février 2019 au 21 février 2020 au Conseil de la Culture des Laurentides.

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-701-20-494-00.

Adoptée

.....

Résolution no : 11278-2019
AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention à l'Association des riverains du lac Rochon

Il est proposé par Bertrand Quesnel
 Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 1 000 \$ à l'Association des riverains du lac Rochon.

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

.....

Résolution no : 11279-2019
AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention à La Mèreveille

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
 Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 146 \$ à l'organisme La Mèreveille.

Cette dépense est affectée au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

.....

Résolution no : 11280-2019
AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention au Comité des Loisirs L'Artishows pour l'organisation du Festival du Gros Gras 2019

CONSIDÉRANT *Que la municipalité et le Comité des Loisirs L'Artishows désirent continuer leur partenariat pour l'organisation du Festival du Gros Gras pour l'édition 2019;*

CONSIDÉRANT *Que ce partenariat prend forme d'une entente sur le prêt à titre gratuit et de l'utilisation des infrastructures municipales;*

CONSIDÉRANT *Que la municipalité a consenti à offrir une subvention au Comité des Loisirs L'Artishows de 10 000 \$ pour l'organisation du Festival du Gros Gras 2019 en échange de billets d'entrée pour le Festival du Gros Gras 2019, que la municipalité remettra gratuitement aux propriétaires de la municipalité.*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
 Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la subvention/partenariat au montant de 10 000 \$ au Comité des Loisirs L'Artishows pour l'organisation du Festival du Gros Gras 2019;*

CONDITIONNELLEMENT *À ce qu'une preuve d'assurance responsabilité en vigueur pour l'évènement sera présentée à la municipalité.*

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

.....
Résolution no : 11281-2019
AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention à l'École Henri-Bourassa de Chute-Saint-Philippe

Il est proposé par Hervé Taillon
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 1 500 \$ à l'École Henri-Bourassa de Chute-Saint-Philippe pour l'organisation des sorties scolaires.

Cette dépense est affectée au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

.....
Résolution no : 11282-2019
AUTORISATION DE PAIEMENT – Cotisation annuelle 2019 FADOQ – Région des Laurentides

Il est proposé par Hervé Taillon
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle pour la FADOQ, région des Laurentides au montant de 75 \$ (avant taxes, si applicables).

Cette dépense est affectée au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

.....
Résolution no : 11283-2019
AUTORISATION DE PAIEMENT – Versement contribution à l'organisme C.O.S.S.E.C pour l'organisation d'activités dans le cadre de l'entente de développement culturel de la MRC Antoine-Labelle

Il est proposé par Carolyne Gagnon
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la contribution à l'organisme C.O.S.S.E.C pour la tenue et l'organisation d'activités sur le territoire de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, dans le cadre de l'entente de développement culturel 2018 – 2020 de la MRC Antoine-Labelle (MRCAL) en collaboration avec le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) au montant de 1 000 \$ par activité, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ et le selon l'entente conclue (référence résolution 11239-2019), le MCC-MRCAL contribuera, sous certaines conditions, un montant équivalent à celui de la municipalité.

Cette dépense sera imputée à l'excédent de fonctionnements affecté aux évènements 59-131-22.

Adoptée

.....
IMMOBILISATION

Résolution no : 11284-2019
DEMANDE DÉPÔT AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE IV

Il est proposé par Bertrand Quesnel
Et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE La Municipalité de Chute-Saint-Philippe autorise la présentation du Projet d'amélioration des pistes – Sentiers Natures au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur dans le cadre du programme de Soutien aux Installations Sportives et récréatives – phase IV;

QUE La Municipalité de Chute-Saint-Philippe confirme et s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE La Municipalité de Chute-Saint-Philippe désigne Madame Myriam Joannette, chargée de projet, comme personne autorisée à agir, pour et au nom de la municipalité ainsi qu'à signer et remplir tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus, toujours pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

.....

Résolution no : 11285-2019

REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION 11251-2019 ET DEMANDE DÉPÔT AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME RÉCIM (RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES) – AGRANDISSEMENT GARAGE MUNICIPAL ET RÉNOVATION ÉGLISE

- CONSIDÉRANT *Que la municipalité souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme de Réfection et construction des Infrastructures Municipales (RÉCIM) pour l'agrandissement du garage municipal incluant la caserne ainsi que l'amélioration et la rénovation de l'église municipale;*
- CONSIDÉRANT *Que la municipalité a pris connaissance du Guide programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;*
- CONSIDÉRANT *Que la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;*
- CONSIDÉRANT *Que la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.*
- EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Bertrand Quesnel
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme RÉCIM.*
- ET QUE *La municipalité désigne Monsieur Éric Paiement, directeur général comme personne autorisée à agir, pour et au nom de la municipalité ainsi qu'a signé et remplir tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus, toujours pour et au nom de la municipalité.*

Adoptée

.....
CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Éric Paiement, secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dispose des fonds suffisants pour les fins auxquelles les dépenses autorisées aux présentes seront affectées lors du paiement de ces montants.

.....
AVIS DE MOTION

.....
PROJET DE RÈGLEMENT

.....
RÈGLEMENT

.....
VARIA

Résolution no : 11286-2019

DEMANDE DE NOMINATION DU TERRAIN DE PIQUE-NIQUE DU LAC DES CORNES – RÉSOLUTION D'APPUI

- CONSIDÉRANT *Qu'une demande pour la nomination du terrain de pique-nique du lac des Cornes a été adressée à la Municipalité de Chute-Saint-Philippe de la part de l'Association des résidents des lacs des Cornes, Pérodeau et Vaillant;*
- CONSIDÉRANT *Que ce terrain fait partie des terres du domaine de l'État;*
- CONSIDÉRANT *Qu'une telle demande doit être acheminée au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec (MERN);*
- CONSIDÉRANT *Que la municipalité considère grandement les arguments mentionnés par l'association dans leur demande et dans le but de souligner un des fondateurs de l'association et premier président de cette association, monsieur Jean-Claude Blais;*

CONSIDÉRANT *Que monsieur Blais a grandement contribué à la protection des lacs et cours d'eau, mais qu'il a aussi grandement contribué à l'essor et au développement du secteur du lac des Cornes, du lac Pérodeau et du lac Vaillant, de même que pour la région entière;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par René De La Sablonnière
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'encourager et d'appuyer l'Association des résidants des lacs des Cornes, Pérodeau et Vaillant à déposer leur demande auprès du MERN, ministère responsable de la gestion des terres du domaine de l'État accompagnée de cette résolution d'appui.*

Adopté

.....

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19 h 37

Fin : 20 h 12

Personnes présentes : 3

Questions / sujets abordés :

- Erreur calendrier séance*
 - Erreur tableau taxe comparatif (boue septique année 2017)*
 - Festival du Gros Gras*
 - Coop Internet*
 - Poste essence*
 - Revitalisation commerce local / achat local*
-

Résolution no : 11287-2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 12 février 2019 tel que rédigé par le directeur général.

Adoptée

.....

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

Résolution no : 11288-2019


FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Bertrand Quesnel

Et résolu à l'unanimité de clore la séance

Adoptée

Il est 20 h 13

 *Je, Normand St-Amour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Normand St-Amour, maire

Éric Paiement, secrétaire-trésorier

 *Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la réunion du 12 février 2019 par la résolution # 11287-2019.*